

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres effectifs et suppléants du
conseil supérieur de promotion de la santé**

A.Gt 28-10-1997

M.B. 29-01-1998

modifications:

A.Gt 21-01-1998 - M.B. 29-09-1998

A.Gt 04-03-1998 - M.B. 29-09-1998

A.Gt 15-06-1998 - M.B. 29-09-1998

A.Gt 08-12-1998 - M.B. 29-01-1999

A.Gt 10-10-2001 - M.B. 04-01-2002

A.Gt 01-02-2002 - M.B. 05-04-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 juillet 1997 portant organisation de la Promotion de la Santé en Communauté française, notamment l'article 5;

Vu les propositions formulées par les organes de gestion ou de concertation des institutions visées à l'article 5, 1°, 2°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9° et 11° du décret susvisé,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés respectivement membre effectif et membre suppléant du Conseil Supérieur de Promotion de la Santé pour une période de cinq ans, renouvelable :

1° En qualité de représentants des Ecoles de Santé publique :

M. Mairiaux, Ph., Bruxelles, effectif;
M. Christiane Gosset, suppléante;
Mme Piette, D., Wezenbeek-Oppem, effective;
M. Leveque, A., Ramillies, suppléant;
M. Deccache, A., Namur, effectif;
M. Tonglet, R., Nivelles, suppléant.

2° En qualité de représentants de l'Institut de Médecine préventive de la Société Scientifique de Médecine générale :

M. Dufour, A., Manage, effectif;
Mme Jonckheer, P., Waudrez, suppléante.

3° En qualité de représentants des services du Gouvernement ayant la Santé dans leurs attributions :

M. Brunson, W., Forest, effectif;
M. Moriaux, R., Uccle, suppléant.

4° En qualité de représentants de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

M. Chopin, D., Mons, effectif;
M. Vokaer, A., Bruxelles, suppléant.

5° En qualité de représentants du Conseil scientifique et éthique de Prévention du SIDA :



Mme Thiry, L., Braine-le-Château, effective;
M. Cassiers, L., Bruxelles, suppléant.

6° En qualité de représentants des associations mutuellistes :

M. De Bock, C., Bruxelles, effectif;
Mme Taymans, B., Namur, suppléante;
Mme Fenaux, A., Silly, effective;
Mme Plasman, D., Bruxelles, suppléante.

7° En qualité de représentants du Comité interprovincial de Médecine préventive :

Mme Danhaive, J., On, effective;
M. Maassen, Ph., Liège, Mme Myriam Lecrenier, suppléante. [A.Gt 01-02-2002]

8° En qualité de représentants des médecins généralistes :

M. De Plaen, P., Lasne, effectif;
M. De Keyser, E., Bruxelles, suppléant;
M. Morel, J., Deux-Acren, effectif;
M. Laperche J., Wéris, suppléant.

9° En qualité de représentants des Centres locaux de Promotion de la Santé :

M. Trefois, P., Bruxelles, effectif;
Mme Lafontaine, C., Liège, suppléante;
Mme Bantuelle, M., Bouffioulx, effective;
M. Dadoumont, B., Marchin, suppléant;
M. Ph Daumerie, effectif; [modifié par A.Gt 21-01-1998]
M. Berghmans, Luc., Bruxelles, M. Michel Demarteau, suppléant; [A.Gt 01-02-2002]
Mme Lannoey, G., Jodoigne, effective;
M. Anselme, P., Ottignies, suppléant.

10° En qualité de membres choisis par le Gouvernement en raison de leur compétence particulière respectivement dans le domaine de la lutte contre la tuberculose, de la prévention des assuétudes et de la médecine scolaire :

M. Bartsch, P., Liège, effectif;
Mme Wanlin, M., Bruxelles, suppléante;
M. Bastin, P., Woluwe-Saint-Pierre, effectif;
M. Bils, L., Seraing, suppléant;
Mme Meersseman, Waterloo, effective;
Mme Bardiaux, M., Trivières, suppléante.

11° En qualité de représentants des pharmaciens d'officine :

M. Cousin, J.L., Woluwe-Saint-Pierre, effectif;
M. Cornely, M.H., Wezembeek-Oppem, suppléant;

12° En qualité de membres choisis par le Gouvernement en raison de leur compétence ou de leur action particulière en promotion de la santé :



M. Lufin, A., Ottenburg, effectif; [modifié par A.Gt 04-03-1998]
Melle E. Caspers, suppléante; [modifié par A.Gt 04-03-1998; A.Gt 08-12-1998]

M. Mercier, M., Rhisnes, effectif;
Mme Delville, J., Rhisnes, suppléante;
M. Pettiaux, M., Bruxelles, effectif;
Mme Delvaux, J.M., Liège, suppléante;
Mme Deliens, C., Forest, effective;
M. Dorbolo, F., Hermalle-sous-Huy, suppléant.

Article 2. - Sont nommés respectivement membre effectif et membre suppléant représentant le Gouvernement de la Communauté française au Conseil Supérieur de Promotion de la Santé :

Mme Leva, C., Liège, effective;
M. Doppagne, Ph., Seraing, suppléant;
M. Biname, G., Evere, effectif;
M. D. Weerts suppléant. [modifié par A.Gt 15-06-1998]

Article 3. - Est nommé en qualité de représentant du Ministre chargé de la santé en région wallonne :

M. Jacobeus, A., Chapelle-lez-Herlaimont, effectif.

Article 4. - Est nommée en qualité de représentante du Ministre chargé de la santé pour la COCOF :

Mme Belhouari, T., Bruxelles, effective.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 16 novembre 1997.

Bruxelles, le 28 octobre 1997.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente chargée de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX